

## Conditions générale de vente

### I - DEFINITIONS

Le prestataire : la société Axe-Net, immatriculée au Registre du Commerce de Pontoise sous le numéro 478 477 359, éditeur du service de mesure d'audience Statwebpro.

L'abonné : utilisateur souscrivant au service Statwebpro.

Le marqueur : code HTML/Javascript/PHP inséré dans les pages HTML du site de l'abonné, permettant la mesure d'audience du site de l'abonné.

### II - OBJET

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de la fourniture du service de mesure d'audience de site Internet nommé Statwebpro.

En souscrivant au service Statwebpro, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

### III – SOUSCRIPTION AU SERVICE

La souscription au service est effectuée en ligne sur le site Internet [www.statwebpro.fr](http://www.statwebpro.fr)

L'ouverture d'un compte administrateur n'implique aucune facturation de la part du prestataire.

Un compte administrateur ouvert et non utilisé sera supprimé après un mois.

L'ouverture d'un compte d'analyse statistique engendre une facturation dont le montant est déterminé par les options choisies par l'abonné.

L'abonné dispose de 15 jours pour effectuer son règlement, faute de quoi le compte statistique pourra être désactivé par le prestataire.

Dès l'instant où la notification par courrier électronique de ses paramètres de connexion est faite à l'abonné, le service Statwebpro est réputé livré. Il incombe alors à l'abonné, ou toute personne dûment mandatée, d'inscrire les marqueurs sur les pages de son site Internet qu'il souhaite voir analysé. Seules les pages marquées seront actives. Cette opération peut être réalisée par le prestataire (prestation hors forfait, selon tarifs en vigueur).

Le prestataire se réserve le droit de refus à l'inscription de sites à caractère illégal ou contraire aux bonnes mœurs.

Un abonnement ne peut être utilisé que sur un seul et même site (un nom de domaine). Le contrat d'abonnement n'est pas cessible, sauf accord préalable entre les parties.

### IV - DUREE

Sauf promotion exceptionnelle notifiée sur la facture, le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter de la livraison. Aucun remboursement ne sera effectué par le prestataire en cas de suppression d'un compte par l'abonné.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction pour la même durée. Toute renonciation à son renouvellement doit être exprimée par lettre recommandée un mois avant sa date anniversaire.

### V - PAIEMENT

Le paiement s'effectue exclusivement par chèque bancaire ou virement à l'ordre de « Sarl Axe-Net ».

A chaque renouvellement, une nouvelle facture est adressée à l'abonné, payable sous 15 jours.

En cas de retard de paiement, après mise en demeure restée sans effet sous huitaine, le prestataire est autorisé à résilier le présent contrat et à suspendre la fourniture du service.

### VI - LIMITATIONS

Afin d'assurer une qualité de service optimale, Statwebpro est limité aux sites dont l'audience est inférieure à 250 000 (deux cent cinquante mille) pages vues avec marqueur par mois. Au delà de cette limite, les enregistrements de l'audience ne sont plus traités et ne sont, par conséquent, plus consultables avec l'interface. Si l'abonné choisit de résilier son abonnement dans le cas où la fréquentation de son site excéderait les présentes limites, il peut exiger le remboursement des mois non consommés de l'abonnement en cours.

L'interface de Statwebpro permet de choisir librement la période de consultation ; en revanche, cette période ne peut contenir plus de deux cent cinquante mille pages vues.

Seules les pages présentes sur les noms de domaines communiqués au prestataire sont auditées.

Dans le cas où les marqueurs seraient apposés sur des sites non déclarés au prestataire, le prestataire suspendra l'analyse et affichera le logo Statwebpro sur le site concerné à l'emplacement du marqueur.

L'abonné s'engage à respecter tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle afférents à Statwebpro. En aucun cas l'abonné ne pourra utiliser Statwebpro pour un usage en dehors du cadre du présent abonnement

Le service livré comprend l'ensemble des analyses excepté l'analyse du passage des robots des moteurs de recherche qui est fourni à titre gratuit. Ce service gratuit peut fonctionner sur des pages web codées en PHP et dans certains cas sur des pages codées en HTML.

## VII - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

Le prestataire s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services et souscrit à ce titre à une obligation de moyen. Cependant, compte tenu de la nature du réseau Internet, le prestataire ne peut garantir l'absence d'interruption ou de dégradation, momentanée et exceptionnelle, des services.

Sauf événements exceptionnels relatifs aux acteurs Internet sur lesquels le prestataire n'a pas de contrôle, le prestataire se doit d'assurer une disponibilité supérieure à 99% par période d'abonnement (le taux de disponibilité est le rapport de la somme des périodes d'indisponibilité supérieures à une heure sur le temps total). Dans le cas contraire, l'abonné serait en droit de demander un remboursement au prorata du temps total de non-disponibilité.

Tout préjudice subi par le client dû à une défaillance du service fourni par le prestataire ne pourra donner lieu à réparation que dans la mesure où le lien de cause à effet serait direct et exclusif. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au prestataire, si sa responsabilité était engagée, serait limité aux sommes effectivement versées par le client pour la part du service pour laquelle la responsabilité du prestataire aurait été retenue. Les préjudices indirects tels la perte de statistiques dus à une interruption de service exceptionnelle ne pourront engager la responsabilité du prestataire. Le client est son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Les fautes contractuelles imputables à un cas de force majeure ne pourront être reprochées à la partie concernée, sous réserve qu'elle fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou palier les causes d'inexécution et tienne régulièrement informé l'autre partie. Si les effets d'un cas de force majeure devaient perdurer plus de 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Le prestataire se réserve la possibilité de modifier à tout moment le prix et les caractéristiques du service. Dans le cas où ces modifications seraient défavorables à l'abonné, le prestataire se doit d'en informer l'abonné, par courrier électronique, au minimum quinze jours avant la mise en application. L'abonné serait alors libre de résilier son abonnement et de demander le remboursement des mois non consommés pour la période en cours.

Dans le cas où l'abonné ou un tiers entreprendraient des actions illégales, contraires aux bonnes mœurs ou susceptibles de nuire au bon fonctionnement du service, le prestataire se réserve la possibilité de suspendre, immédiatement et sans préavis, tout ou partie du service. Cette mesure concerne notamment les tentatives de piratage, de déni de service, floods, falsifications de données.

## VIII - DROIT DE CITATION

Le prestataire se réserve le droit de citer en référence le nom de l'abonné. L'abonné autorise le Prestataire à mentionner son nom et utiliser son logo à titre de référence (notamment par l'insertion d'un lien sur le ou les site(s) du Prestataire vers le site de l'abonné).

## IX - SUPPORT

Le prestataire s'engage à maintenir un service d'assistance conseil par e-mail.

## X - TOLERANCES

Une tolérance relative à l'application des clauses des présentes conditions ne pourra jamais, quelle qu'elle ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses.

## XI - DONNEES NOMINATIVES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

## XII - CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'interdit de divulguer à des tiers les données concernant l'abonné. Il pourra cependant utiliser ces données à des fins de traitement statistique non nominatifs.

De son côté, le client s'engage à garder confidentiel le code d'accès et les documents qui lui ont été communiqués.

Le prestataire s'interdit de divulguer à des tiers les résultats statistiques des sites audités, sauf accord préalable écrit de l'abonné.

## XIII - REMBOURSEMENTS

Les sommes versées au prestataire ne pourront donner lieu à un remboursement que dans les cas explicitement prévus.

Toute demande de remboursement doit être adressée au prestataire dans le mois suivant les faits constituant le motif de ce remboursement.

#### XIV - RESILIATION

L'abonné est libre de résilier son abonnement à tout moment.

Quelle que soit la raison de la résiliation, l'abonné ne peut exiger du prestataire un quelconque remboursement ou dédommagement que dans les cas explicitement prévus. Aucun remboursement ne sera effectué par le prestataire en cas de suppression d'un compte par l'abonné.

Toute résiliation doit respecter un préavis d'un mois.

Toute résiliation s'accompagne automatiquement d'une suspension de la fourniture du service.

Le manquement à l'une des clauses contractuelles par l'abonné autorise le prestataire à résilier l'abonnement. Dans le cas où la faute en cause engendrerait des effets nuisibles nécessitant une réponse urgente, le prestataire se réserve la possibilité de suspendre, immédiatement et sans préavis, tout ou partie du service.

En cas de résiliation, l'abonné devra s'organiser afin de récupérer les données recueillies par Statwebpro relatives à l'audience de ses sites pendant la période d'abonnement. Si l'extraction et la livraison des données devaient être effectuées par le prestataire, ce service serait à la charge de l'abonné.

L'abonné s'engage à supprimer tous les marqueurs Statwebpro présents sur son site dans la semaine suivant la résiliation. Dans le cas contraire, le prestataire suspendra l'analyse et affichera le logo Statwebpro sur le site concerné à l'emplacement du marqueur.

#### XV - PRESTATIONS HORS FORFAIT

Toute prestation hors du forfait d'abonnement est facturée selon un coût horaire de 55,00 Euros HT.

#### XVI - RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être parvenue dans les 48 heures suivant la livraison sous peine d'irrecevabilité.

#### XVII - JURIDICTION

En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit, le tribunal de Pontoise est seul compétent.